

# La vulnérabilité du territoire adn



La vulnérabilité du territoire déborde des zones inondables

La vulnérabilité d'un territoire est issue, pour l'interprétation la plus limitée, de l'addition des vulnérabilités des enjeux situés en zones inondables. Cependant, avec une vision plus globale, d'autres éléments sont à prendre en compte.

En effet, les impacts de submersion sont sur les zones que la crue perturbe « directement ».

Il y a aussi d'autres impacts « indirects » qui sont dus à l'existence même de l'inondation.

Les réseaux d'électricité, de transport (routes notamment), d'eau potable et d'assainissement, de collecte des déchets, peuvent dysfonctionner durant la crue et provoquer des dommages bien au-delà de la zone inondée.

Ci-contre :  
Le Bec d'Allier et Nevers lors de la crue de décembre 2003.  
Photo APEI

La vulnérabilité est liée à des impacts directs ou indirects

Les premières perturbations sont donc celles issues du cumul des impacts directs sur les enjeux :

- Les équipements posent le problème de l'accueil des usagers et de leur fonctionnement.
- Les réseaux posent un problème en cas de coupure.
- Les entreprises perturbées posent le problème de l'emploi et de leur livraison pendant et après la crue. Il peut aussi y avoir des dépendances pour des entreprises hors d'eau avec des entreprises inondées.

Les perturbations globales du territoire peuvent être aussi dues à des répercussions « indirectes » :

- Le moins mesurable est la perturbation psychologique que provoquent la catastrophe et les peurs.
- Le territoire de l'adn n'est pas isolé. Une grande crue de la Loire, c'est une catastrophe nationale, voire européenne. Le pays est coupé en deux. L'A 77 pourrait alors être réquisitionnée pour des convois prioritaires.
- L'évacuation de la population inondée doit être prise en compte car cela peut durer longtemps avec la remise en état des biens.
- Tous les services sont perturbés, de la santé aux banques et assurances.



## L'inondation perturbe la vie de tout le territoire

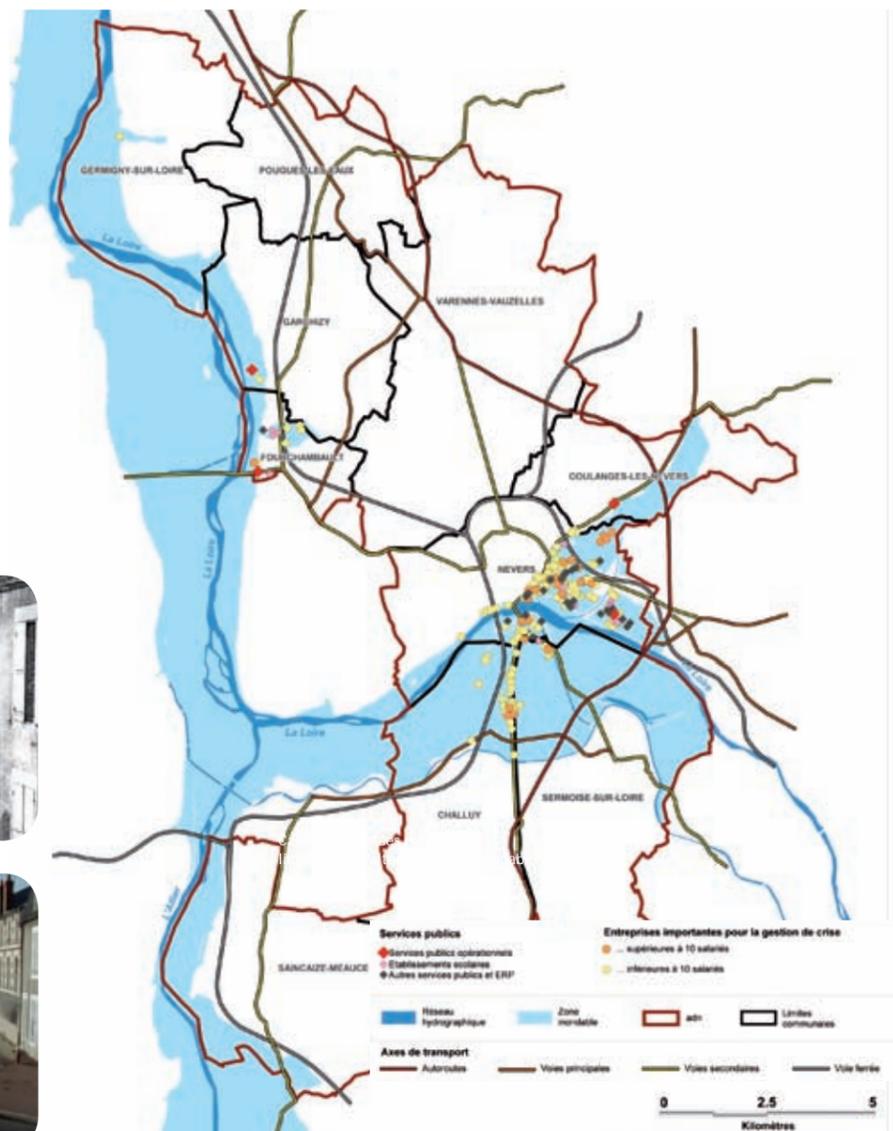
Les services publics (pompiers, police et gendarmerie, santé, services sociaux...) peuvent être affectés par l'inondation, paradoxalement au moment où on a le plus besoin d'eux pour gérer la crise et la post-crise.

Divers organismes participent également à la gestion de la crise et de la post-crise. Les entreprises travaillant dans le domaine de la santé (soins aux victimes), des transports (évacuation des personnes), les entreprises liées à la construction (restauration des maisons inondées), les banques et assurances...

Par ailleurs, certains établissements recevant du public présentent une vulnérabilité particulière du fait de la population qu'ils hébergent : maisons de retraite et MAPAD, crèches et établissements scolaires.



## Services publics liés à la gestion de la crise



## Et d'autres vulnérabilités...

Certaines occupations du sol peuvent provoquer des problèmes, en particulier pour diverses installations non autorisées et susceptibles d'être dangereuses, qu'il convient de signaler. Il s'agit en particulier des cabanons, mobil-homes et caravanes permanentes qui sont présents à certains endroits.

NB : La disponibilité des déchetteries est aussi importante pour la remise en ordre.



## Etablissements implantés en zone inondable

- 14 établissements scolaires.
- 4 établissements de santé (hémodialyse, hôpital de jour Courlis, Foyer la Rosaie, Centre de médecine du travail de Nevers).
- 6 services de secours (parmi lesquels le poste de police de proximité et la gendarmerie Courlis, le centre de pompiers de Nevers, la gendarmerie de Fourchambault).
- La salle municipale de Fourchambault.
- 7 services publics autres (Chambre des Métiers et de l'artisanat, Chambre d'Agriculture, CPAM, HLM...).
- Une vingtaine d'établissements recevant du public.
- 15 % des établissements importants pour la gestion de crise et post-crise (210 sur 1 406).